

Communiqué de presse

Genève, le 13 novembre 2017

Pour faire face au tourisme d'achat, au commerce transfrontalier, à la distorsion de concurrence et au commerce en ligne, constitution de l'association de la

Plateforme du Commerce

Le commerce transfrontalier concerne toutes les marchandises et tous les secteurs économiques. Il a des conséquences négatives essentiellement sur l'économie des cantons frontières mais pas seulement. Des voyages «shopping» organisés depuis le centre de la Suisse sont de plus en plus proposés acheminant directement les clients jusqu'aux centres commerciaux étrangers.

Pour faire face à la problématique du commerce transfrontalier, des organisations économiques du secteur du commerce genevois se sont réunies en un groupe de travail spécifique dès 2011 et ont entrepris différentes démarches.

Pour être un interlocuteur reconnu des autorités, dans les domaines précités, la Plateforme du Commerce s'est constituée le 6 juin 2017 en association* poursuivant les buts suivants :

- Œuvrer avec tous les acteurs économiques du canton de Genève, dans le but que soit garanti le respect des lois et règlements en vigueur dans le cadre des échanges transfrontaliers ;
- Intervenir afin que soient prises toutes les mesures adéquates contre les distorsions de concurrence ;
- Veiller à ce que les acteurs économiques bénéficient de l'égalité de traitement ;
- Coordonner son action avec les autorités communales, cantonales et fédérales.

L'officialisation de la « Plateforme du Commerce » renforce ainsi sa visibilité et son poids dans les démarches qu'elle entreprend depuis 2011 auprès des autorités cantonales et fédérales.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de prendre contact avec :

Willy Cretegny, Président – 079 626 08 25

Yves Menoud, Secrétaire – 022 338 27 28

Annexe : dossier de présentation de la Plateforme du Commerce

*La Plateforme du Commerce est composée des organisations suivantes :

ABCGE : Artisans Boulangers-Confiseurs du canton de Genève

AMG : Association des marchés de Genève

CCIG : Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève

FER : Fédération des entreprises romandes

FGFC : Fédération Genevoise des Fournisseurs de la Construction

FMB : Fédération des métiers du bâtiment

GEIP : Groupement des Entrepreneurs et Indépendants Progressistes

NODE : Nouvelle organisation des Entrepreneurs

SPBCG : Société Patronale des Bouchers-Charcutiers de Genève

Trade Club de Genève : Grandes enseignes du commerce de détail

UMG : Union Maraîchère de Genève

La Plateforme du Commerce

Limiter l'impact économique des achats hors frontières

Situation

Historique

Association

De quoi parle-t-on?

Plateforme du Commerce - c/o NODE

c/o NODE

Rue de Malatrex 14 - 1201 Genève

info@plateformeducommerce.ch - www.plateformeducommerce.ch

SITUATION

Le commerce et les frontières

La Suisse est un îlot de prospérité et possède des conditions de qualité qu'il faut absolument protéger.

A Genève, le commerce de détail représente quelques 4'000 entreprises équivalent à 12% de l'emploi (environ 22'000 employé-e-s) - GFK Marktforschung Institut, 2008 . C'est également plus de 10'000 lieux de vente dans lesquelles des CCT sont en place avec des salaires minimaux. A cela s'ajoute également les retombées sur toute l'économie locale (agriculture, construction, industrie, services, etc).

Les conséquences du tourisme d'achat?

Selon une étude de GFK Marktforschung Institut, le tourisme d'achat est estimé à 8,9 milliards de francs en 2012 dont 600 millions à Genève et 10 milliards de francs en 2013. Une forte distorsion de concurrence se fait sentir et il y a mise en péril de l'activité (pression sur les marges, les prix).

On constate aussi une perte de moyens pour les collectivités (TVA, AVS, etc) et selon un article publié dans le Temps du 6 avril 2013 - «Communauté d'intérêt du commerce de détail suisse» - une perte de 3'000 emplois par milliard de C.A..

D'autres conséquences ont été aussi observées: disparition des commerces dans les quartiers, diminution du nombre de places d'apprentissage et par ricochet la perte du savoir-faire et la disparition des spécialités locales (produits du terroir).

Genève, une situation singulière

La frontière ouverte avec la France est de plus de 147 km et de 13 km avec le canton de Vaud. On dénombre quelques 550'000 passages aux frontières par jour.

Trafic marchandises: état des lieux

2008 marque l'entrée de la Suisse dans l'Espace Schengen. Les douanes diminuent les contrôles douaniers des personnes aux frontières et par conséquent des marchandises. On n'oublie que la libre circulation des personnes n'est pas synonyme de libre circulation des marchandises.

HISTORIQUE

En 2011, un groupe de travail se constitue autour de la problématique du commerce transfrontalier. A force d'échanges, des objectifs, des moyens, des revendications et engagements ont été fixés.

Objectis

Faire appliquer pleinement la loi sur les douanes

A l'attention des professionnels:

- Rétablir les conditions d'une concurrence loyale

A l'attention des consommateurs:

- Libre circulation des personnes n'est pas égal à libre circulation des marchandises
- Les sensibiliser aux avantages d'acheter local

Moyens

- Elargir le débat au niveau national
- Lobbying auprès des partis politiques au niveau cantonal d'abord et ensuite au niveau fédéral
- Etablir des contacts avec les cantons frontaliers
- Elargir la plateforme à tous les acteurs économiques

Revendications

- Assurer des conditions de concurrence loyale
- Augmentation des effectifs douaniers
- Information aux consommateurs sur l'impact des achats hors frontières, ainsi que de leurs droits et obligations
- Rappel aux professionnels de leurs obligations
- Garantir la sécurité alimentaire
- Communication des douanes sur les prises spectaculaires

Engagements

- Fédérer les acteurs économiques touchés par le commerce transfrontalier
- Réunir le maximum d'informations
- Interroger la direction des douanes
- Etablir un lien avec la Fédération des Consommateurs
- Intervenir auprès des autorités cantonales et fédérales

Actions déjà entreprises

- Diverses rencontres avec le Conseiller d'Etat en charge de la sécurité et de l'économie
- Rencontre avec la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga et Ueli Maurer
- Action de sensibilisation aux douanes en période de Noël

Pour renforcer la visibilité et le poids dans les démarches que la Plateforme entreprend, l'association de la Plateforme du Commerce a été constituée le 6 juin 2017.

L'ASSOCIATION

Les buts

Ouvrer avec tous les acteurs économiques du canton de Genève, dans le but que soit garanti le respect des lois et règlements en vigueur dans le cadre des échanges transfrontaliers.

Demander le respect des lois, c'est vouloir que les mesures de contrôle soient effectuées à la douane et les taxes appliquées. Pour cela nous demandons une augmentation des effectifs douaniers.

Intervenir afin que soient prises toutes les mesures adéquates contre les distorsions de concurrence.

Les mesures contre la distorsion de concurrence sont les taxes douanières qui augmentent le prix de revient du produit pour qu'il ne puisse pas être en-dessous des coûts suisses. Cela permet de protéger l'activité économique suisse qui est profitable à l'emploi et au niveau de vie élevé et de qualité de notre pays.

Veiller à ce que les acteurs économiques bénéficient de l'égalité de traitement.

Il n'est pas juste qu'un Allemand faisant ses courses en Suisse ne bénéficie d'aucune franchise et que le Suisse allant faire ses courses en Allemagne bénéficie d'une franchise de 300.-CHF. Cette situation péjore les activités économiques suisses au profit de l'économie allemande. Nous demandons l'égalité de traitement pour l'économie suisse.

Coordonner son action avec les autorités communales, cantonales et fédérales.

Pour tout ce qui concerne les échanges commerciaux et les douanes, c'est la Berne Fédérale qui a la compétence. Il est très important d'agir en collaboration avec nos autorités les plus proches pour obtenir des mesures de la Berne Fédérale.

Les membres

ABCGE : Artisans Boulangers-Confiseurs du canton de Genève

AMG : Association des marchés de Genève

CCIG : Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève

FER : Fédération des entreprises romandes

FGFC : Fédération Genevoise des Fournisseurs de la Construction

FMB : Fédération des métiers du bâtiment

GEIP : Groupement des Entrepreneurs et Indépendants Progressistes

NODE : Nouvelle organisation des Entrepreneurs, depuis 1922

SPBCG : Société Patronale des Bouchers-Charcutiers, Genève

Trade Club de Genève : Grandes enseignes du commerce de détail

UMG : Union Maraîchère de Genève

DE QUOI PARLE-T-ON?

Commerce transfrontalier

Le commerce transfrontalier englobe toutes les marchandises qui passent la frontière.

En premier, on pense à tout ce qui entre en Suisse sans aucun contrôle ou taxes à la frontière du fait qu'il n'y a pratiquement plus de contrôles aux douanes.

Qui profite de cette situation :

- Le citoyen lambda qui fait régulièrement ses courses en France voisine (tourisme d'achat).
- Le restaurateur ou l'épicier qui achète la viande ou d'autres produits avantageux.
- Le maître d'ouvrage qui fait faire des travaux par des entreprises européennes qui passent la frontière sans rien déclarer.
- Le citoyen lambda qui achète ses médicaments en France voisine.

Ensuite, il y a l'importation qui se fait en respectant la loi mais qui pose problème parce que les mesures ont disparu ou sont mal adaptées.

Le niveau de franchise à 300.-CHF par personne n'est pas équitable pour le commerce suisse puisque du côté européen les franchises vont de 0 à 175 euros selon les pays.

La franchise compte les enfants comme des personnes à part entière qui en bénéficient aussi, ce qui n'est pas cohérent.

Certaines marchandises bénéficient de facilités pour le passage aux douanes comme les graviers ou le béton, au détriment des fournisseurs suisses. Ces facilités ne sont pas légitimes. Les taxes ou mesures ne sont pas adaptées aux coûts de production ou de mise en commerce.

Distorsion de concurrence

La distorsion de concurrence est établie chaque fois que sur un même marché un produit dépendant des coûts et charges suisses se trouve face à un produit importé ayant bénéficié de charges et de coûts inférieurs.

On parle essentiellement de la concurrence déloyale quand un produit importé est vendu bien au-dessous du prix pratiqué en Suisse, et surtout des coûts de production suisses. Mais dans la plupart des cas il ne s'agit pas de concurrence déloyale, puisque la législation douanière est respectée.

Une fenêtre fabriquée en Suisse est victime de distorsion de concurrence face à une fenêtre fabriquée dans les pays de l'Est à des coûts beaucoup plus bas.

La situation de concurrence déloyale est de plus en plus rarement établie puisque la législation a évolué en supprimant la plupart des outils permettant de limiter la distorsion de concurrence.

La politique de libre-échange crée de plus en plus de situations de distorsion de concurrence.